

# RAPPORT FINANCIER

2014



Les comptes 2014 de l'association mettent en évidence sa volonté de maîtriser les coûts tout en assurant une qualité d'accueil optimale (en réduisant, notamment, le recours à l'hébergement en structures hôtelières). Ainsi, l'association a augmenté son parc locatif et sa capacité d'hébergement en appartement-relais. Conforme aux orientations du ministère du Logement, cette création de places, préférable à l'hébergement en hôtel, permet d'assurer un accompagnement social efficace.

Les comptes financiers 2014 sont le parfait reflet d'une activité toujours croissante, mais traduisent également la volonté à long terme d'un développement équilibré, en permettant à l'association d'augmenter ses fonds propres grâce au report, cette année encore, des excédents réalisés.

Ceux-ci figurent dans le haut du bilan 2014 et s'élèvent à 1 106 008 €.

Ils permettent à l'association d'anticiper d'éventuels déficits d'exploitation ultérieurs, et donc de pérenniser l'accompagnement des jeunes.

Le montant total des produits s'élève à 1 472 563 €, alors que le montant total des charges d'exploitation est de 1 127 895 €.

Le résultat de l'exercice est donc un excédent de 344 667 €, sensiblement identique à celui de 2013 (343 041 €).

Ce résultat s'explique par le fait que l'augmentation des dépenses a été compensée par la hausse du soutien au titre des réserves parlementaires (194 400 € en 2014 contre 59 000 € en 2013) ainsi que par une recette exceptionnelle, d'un montant de 66 754 €, enregistrée suite à la participation de l'association à des jeux télévisés sur France 2 et TF1.

La part du soutien public s'élève à 33,89 %.

Toutefois, il faut souligner que les réserves parlementaires constituent 40 % des ressources publiques de l'association. Cette source de financement étant par nature non reconductible, l'association en sera donc largement amputée en 2015.

La part du soutien privé reste importante, notamment grâce à une croissance du mécénat qui représente désormais près de 10 % des recettes de l'association.

Les salaires et charges salariales représentent 35,65 % du montant des dépenses d'exploitation, en augmentation sensible, compte tenu de la volonté de professionnaliser le travail social de l'association.

De plus, des postes occupés en fin d'année ou occupés par du personnel en contrat d'apprentissage ont eu un impact financier minoré en 2014 et auront un effet financier en année pleine pour l'exercice 2015.

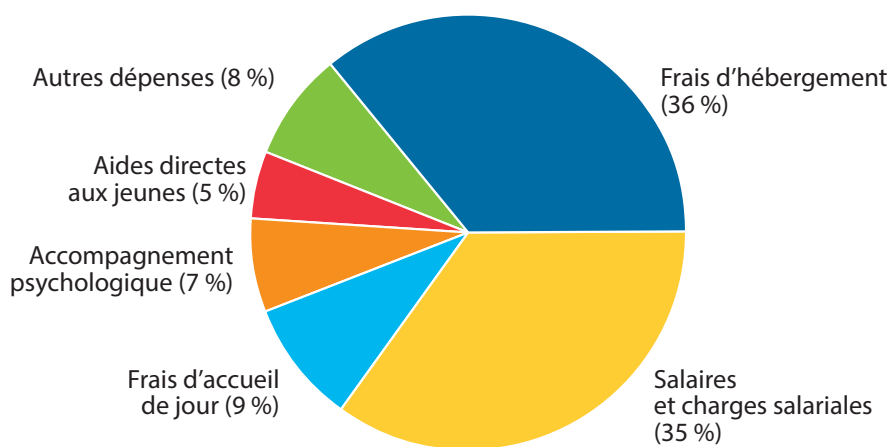
Les déficits des délégations et antennes sont supportés par le siège de l'association.

La délégation de Paris / Île-de-France totalise 30,98 % des dépenses, la délégation de Montpellier / Languedoc-Roussillon 23,70 % et celle de Marseille / Provence-Alpes-Côte-d'Azur 14,09 %.

Par ordre décroissant, viennent ensuite les délégations de Lyon / Rhône-Alpes (10,18 %), Lille / Nord-Pas-de-Calais (5,31 %) et Toulouse / Midi-Pyrénées (4,96 %).

Les antennes représentent uniquement 5,83 % des dépenses, alors même que le travail de terrain réalisé sur ces territoires est d'une grande richesse et que ces structures apportent une réponse jusque-là inexistante à de nombreux adolescents et jeunes majeurs isolés.

Les deux principaux postes de dépenses sont ceux des hébergements de stabilisation et des charges salariales, qui représentent respectivement 36 % et 35 % du montant total des dépenses au sein des délégations et antennes.



Nous trouvons, ensuite, les dépenses liées aux accueils de jours (à hauteur de 9,26 %), à l'accompagnement psychologique (6,68 %) et aux aides directes aux jeunes (4,64 %).

Ces chiffres traduisent des disparités au niveau des territoires selon la présence ou non de salariés, selon la mise à disposition ou la location des locaux d'accueil de jour, et selon la politique partenariale mise en œuvre.

Les frais administratifs et logistiques ne représentent que 6,75 % des dépenses. Il s'agit des frais liés aux véhicules dont l'association est propriétaire, des frais d'affranchissement et de téléphone, des frais des déplacements au sein des délégations et des frais liés à l'organisation d'évènements nécessaires à la visibilité de la structure.

Le siège supporte, entre autres, les charges salariales du directeur général, de la coordinatrice du dispositif d'écoute, du chargé de développement et de l'assistante de direction. Le siège supporte également les honoraires de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes, des avocats, les frais liés aux assurances, ainsi que les déplacements des administrateurs, des délégués et responsables dans le cadre d'évènements nationaux (montant limité à 3,92 % de l'ensemble des dépenses).

Si l'on considère que les missions liées à l'accueil et à l'hébergement représentent 75 % de l'activité de l'association, le coût moyen est de 36 € par résident et par jour, soit un coût annuel à la place de 13 140 € (inférieur de 20 % au coût médian national qui est de 16 563 € selon une enquête de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) publiée en 2011.